



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 29 juin 2022]

Date de la convocation

23 juin 2022

Date de mise en ligne

1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 7

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

Absents :

N° 092/ 2022

Secrétaire de séance : Dany PORTES

OBJET DE DELIBERATION : Convention de servitude Commune / STET, à Vors

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat du Territoire d'Energies du Tarn (STET), représenté par son Président M. Alain ASTIE et sis 2 rue Gustave Eiffel à Albi (81000) va procéder à des travaux de sécurisation du réseau électrique BT au poste existant P15 situé à Vors.

Ainsi, le STET sollicite de la Commune, pour le compte de la Section de Vors, la constitution, sur la parcelle cadastrée section AR n°347, située route de Vors, d'une convention de servitude relative :

- au remplacement du réseau aérien vétuste par un réseau aérien isolé torsadé sur une longueur de 10m poste de transformation P91 comprenant (annexe 1)
- la création d'un réseau BT souterrain (1 canalisation sur une longueur de 22 m) et mise à la terre du support SN1.

Il est précisé que l'accord des propriétaires de la Section de Vors a été demandé par le STET en préalable.

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités d'entretien et d'exploitation. Tous les frais seront supportés par le STET.

Madame le maire propose aux élus d'approuver la convention de servitude ci-annexée pour la mise en place d'un réseau aérien isolé torsadé et d'un réseau BT souterrain avec mise à la terre du support, sur la parcelle susvisée, entre la Commune (pour le compte de la Section de Vors) et le STET.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude ci-annexée pour la mise en place d'un réseau aérien isolé torsadé et d'un réseau BT souterrain avec mise à la terre du support, sur la parcelle susvisée, entre la Commune (pour le compte de la Section de Vors) et le STET,

DONNE tous pouvoirs habilitant Madame le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune, ladite convention, l'acte authentique correspondant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 juin 2022